

Alerte – Fissures sur les habitations de la commune de LEUC

Vous constatez des fissures sur votre maison ?


 **Signalez-vous auprès de la mairie !**

Afin de permettre à la commune de déposer une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle auprès du préfet, nous vous invitons à :

 **Déposez une lettre de déclaration de fissures de maison ou envoyez votre dossier par mail à la Mairie :**

secretariat@leuc11.fr

en précisant :

- vos coordonnées
- l'adresse du bien concerné
- une description des fissures constatées
-  **Photos à l'appui si possible**

 **Période de déclaration à la Mairie : du 20 avril 2026 au 7 mai 2026**

 **Plus nous aurons de signalements, plus le dossier sera solide.**

Merci de votre mobilisation.